

Erratum

Projet de Règlement 51-103 sur les obligations permanentes des émetteurs émergents en matière de gouvernance et d'information

Veillez prendre note que la liste des intervenants a été omise lors de la publication du projet de *Règlement 51-103 sur les obligations permanentes des émetteurs émergents en matière de gouvernance et d'information* dans la section 6.2.1 du bulletin du 13 septembre, 2012 (Vol. 9, n° 37). Un erratum est publié à cet effet dans la section 6.1 du bulletin du 20 septembre 2012 (Vol. 9, n° 38).

Le texte du document est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers dans la section *Consultations publiques* à <http://www.lautorite.qc.ca/fr/consultations-valeurs-mobilieres-pro.html>